

À tous les clients / à tous les fournisseurs – à leur siège social

Objet : NOTE D'INFORMATION conformément à l'article 13 du Code sur la protection des données à caractère personnel (Décret législatif du 30 juin 2003 n°196)

Messieurs,

Nous vous informons que, conformément à l'article 13 du décret législatif en objet, Texte Unique des dispositions en matière de protection des personnes et d'autres sujets concernant le traitement des données à caractère personnel (appelé par la suite « le Code »), les informations et les données que vous nous avez fournies ou que nous avons acquises de toute autre façon dans le cadre du rapport commercial en vigueur avec LECHLER S.p.A. seront traitées dans le respect des dispositions susmentionnées. Ce traitement sera effectué conformément aux principes de nécessité, de correction, de légalité, de transparence et de protection de votre vie privée et de vos droits.

La « donnée à caractère personnel » est, selon ce Code, « toute information relative à une personne physique, à une personne morale, à un organisme ou association, identifiés ou identifiables, même indirectement, par référence à toute autre information personnelle, y compris un numéro d'identification personnelle ».

Par « traitement » on entend « toute opération ou ensemble d'opérations, effectuées même sans l'aide de moyens électroniques, concernant la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, la consultation, l'élaboration, la modification, la sélection, l'extraction, la comparaison, l'utilisation, l'interconnexion, le blocage, la communication, la diffusion, l'effacement et la destruction de données, même non enregistrées dans une banque de données ».

L'article 13 du Code prévoit que, dans le cadre de la protection citée des données personnelles, l'entreprise devra fournir à ses Clients et Fournisseurs auxquels les données à caractère personnel se réfèrent (appelés par la loi « intéressés »), avant l'instauration du rapport contractuel ou dans tous les cas avant le traitement des données déjà obtenues, une information orale ou écrite concernant :

- a. les finalités et les modalités du traitement auquel les données sont destinées ;
- b. la nature obligatoire ou facultative de la communication des données ;
- c. les conséquences d'un éventuel refus de répondre ;
- d. les personnes ou les catégories de personnes auxquelles les données personnelles peuvent être communiquées ou qui peuvent en avoir connaissance en leur qualité de responsables ou de préposés et le domaine de diffusion de ces données ;
- e. les droits visés à l'article 7 ;
- f. les données d'identification du titulaire et, s'ils sont désignés, du représentant sur le territoire de l'État conformément à l'article 5 et du responsable.

L'article 13, point 4, prévoit que, quand les données personnelles ne sont pas collectées auprès de l'intéressé, la note d'information visée au point 1, comprenant les catégories de données traitées, devra être fournie à l'intéressé au moment de l'enregistrement des données ou bien, au cas où la communication à des tiers de ces données serait prévue, pas après la première communication.

En ce qui concerne tout ce qui est indiqué ci-dessus, nous vous communiquons ce qui suit :

Finalités du traitement

Nous traiterons les données que vous mettrez à notre disposition en fonction des exigences contractuelles et des obligations juridiques et fiscales consécutives, ainsi que pour permettre une gestion efficace des rapports financiers et commerciaux. Ces données seront traitées pendant toute la durée du rapport contractuel et même successivement, en l'exécution d'obligations légales et pour des finalités administratives et commerciales.

Modalités du traitement

Les données que vous mettrez à notre disposition seront traitées par élaboration électronique ou sur papier par des personnes nommées à cette fin par le titulaire du traitement. Aussi bien les systèmes informatiques que les supports papier sont gérés et gardés de façon à garantir la sécurité et la confidentialité des données.

Nature obligatoire ou facultative de la communication des données aux fins du traitement

Il existe des données sans lesquelles il n'est pas possible d'instaurer le rapport contractuel ou de poursuivre un rapport en cours et il existe, en revanche, des données qui ne sont pas nécessaires aux fins indiquées ci-dessus.

Dans le premier cas, la communication des données est obligatoire, dans le second elle est facultative.

La communication des données est obligatoire quand la loi le prévoit ou quand l'entreprise le demande, sur la base des exigences de son organisation.

Notre entreprise considère comme des données fondamentales (c'est-à-dire des données dont la communication est indispensable pour instaurer le rapport contractuel ou pour poursuivre un rapport existant) les données suivantes : raison sociale ou dénomination sociale, forme juridique, siège social, siège opérationnel, éventuels sièges secondaires, capital social, numéros de téléphone, numéros de fax, adresses e-mail, représentation légale, code fiscal et numéro de TVA, objet social, données bancaires.

Au cas où vous ne nous communiqueriez pas les données que nous considérons comme fondamentales, nous serons contraints d'envisager la possibilité de ne pas instaurer et/ou de cesser nos rapports de nature contractuelle.

Notre entreprise considère, en revanche, comme donnée non fondamentale toute donnée autre que celles indiquées ci-dessus. L'absence de communication de ces dernières n'empêchera pas la constitution ou la poursuite du rapport contractuel.

Domaine de connaissance de vos données

Les catégories suivantes de personnes peuvent connaître vos données, en leur qualité de responsables ou de préposés au traitement, nommés par la société LECHLER S.p.A. soussignée, titulaire du traitement :

- Dirigeants, administrateurs, Commissaires aux Comptes ;
- Secrétariat ;
- Préposés à la comptabilité et à la facturation ;
- Préposés aux bureaux commerciaux ;
- Préposés au service juridique.

Communication et/ou diffusion des données

Dans le cadre du fonctionnement de l'entreprise, les données que vous nous avez fournies peuvent être communiquées à différentes catégories de tiers, aux fins de l'application du rapport contractuel.

Dans certains cas, la communication à des tiers est imposée par les obligations légales et le consentement de l'intéressé n'est pas nécessaire.

Dans d'autres cas, la communication/diffusion à des tiers est nécessaire car notre entreprise délègue à des entreprises tierces certains services ou, de façon générale, car cela est indispensable pour l'organisation de notre entreprise. Dans ce cas, votre accord est nécessaire pour la communication à des tiers de vos données.

Les catégories de tiers auxquels vos données pourront être communiquées sont les suivantes :

- Sociétés qui gèrent les systèmes informatiques de l'entreprise ;
- Banques qui effectuent le paiement ou la perception de sommes que nous devons ou qui nous sont dues ;
- Sociétés qui effectuent le service de mise sous enveloppe et d'envoi de la correspondance ;
- Sociétés qui tiennent la comptabilité ;
- Sociétés rattachées, contrôlées et dominantes ;
- Sociétés d'assurance et de courtage ;
- Sociétés d'affacturage et de recouvrement des créances ;
- Conseillers de l'entreprise ;
- Professionnels chargés par l'entreprise ;
- Agents, revendeurs et intermédiaires de commerce en général.

Droits prévus à l'article 7

Nous transcrivons ci-dessous intégralement l'article 7, qui contient tous vos droits en matière de données à caractère personnel.

1) *L'intéressé a le droit d'obtenir la confirmation de l'existence ou non de données à caractère personnel qui le concernent, même si elles ne sont pas encore enregistrées, et leur communication sous une forme intelligible.*

2) *L'intéressé a le droit d'obtenir l'indication :*

- a) *de l'origine des données à caractère personnel ;*
- b) *des finalités et des modalités de leur traitement ;*
- c) *de la logique appliquée en cas de traitement effectué à l'aide d'instruments électroniques ;*
- d) *des données d'identification du titulaire, des responsables et du représentant désigné conformément à l'article 5, alinéa 2 ;*
- e) *des personnes ou catégories de personnes auxquelles les données à caractère personnel peuvent être communiquées ou qui peuvent en avoir connaissance en leur qualité de représentant désigné sur le territoire de l'État, de responsable ou de préposé.*

3) *L'intéressé a le droit d'obtenir :*

- a) *la mise à jour, la rectification ou, s'il y a intérêt, le complément des données ;*
- b) *l'annulation, la transformation sous une forme anonyme ou le blocage des données traitées en violation de la loi, y compris celles dont la conservation n'est pas nécessaire aux fins pour lesquelles les données ont été collectées ou successivement traitées ;*
- c) *l'attestation que les opérations visées aux lettres a) et b) ont été portées à la connaissance, même en ce qui concerne leur contenu, des personnes auxquelles les données ont été communiquées ou diffusées, sauf dans le cas où cette obligation s'avérerait impossible ou nécessiterait un déploiement de moyens manifestement disproportionné par rapport au droit protégé.*

4) *L'intéressé a le droit de s'opposer, en tout ou partie :*

- a) *pour des motifs légitimes au traitement des données à caractère personnel qui le concernent, à la condition qu'ils soient pertinents aux fins de la collecte ;*
- b) *au traitement de données à caractère personnel le concernant aux fins de l'envoi de matériel publicitaire ou de vente directe ou pour l'accomplissement de recherches de marché ou de communication sociale.*

Titulaire du traitement

Le titulaire du traitement des données est la société LECHLER S.p.A., avec siège à Côme, Via Cecilio 17.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

À défaut d'une réponse contraire de votre part, nous nous considérerons comme autorisés à utiliser vos données pour les finalités et les opérations décrites ci-dessus.

Lechler S.p.a.
sur mandat